



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2010

L'an deux mil dix, le jeudi 24 juin 2010 à 20 heures 30 minutes le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 17 juin, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **16**

Nombre de votants : **18**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Brigitte BONNAUD, Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Marylène CLEMENT, Alain THUILLIER, Olivier COURTOT, Yannick AUTIN, Daniel RABOTEAU, Claude POUPINOT, Bruno PAROLDO.

Absents non excusés : Pascal BRANDEAU, Marie-Luce BESSONNET, Céline VALEZE, Christian TALON, Thierry MOUCHARD.

Absents excusés : Joël GERMAIN, Laurent VINCELOT.

Pouvoirs : Joël GERMAIN à Raymond CAILLETON, Laurent VINCELOT à Laurent COCHELIN.

Secrétaires de séance : Frédéric ECALLE, Bruno PAROLDO.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 30 AVRIL

Il est demandé aux membres du Conseil de se prononcer sur le PV du 30 avril dernier.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil du 30 avril.

DEMANDE DE SUBVENTION ADMR

L'ADMR a créé en 1985 le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Ce service a pour objet de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées malades ou dépendantes en améliorant la prise en charge des besoins de soins d'hygiène et d'aide à la vie. 49 personnes bénéficient de ce service, sur un secteur de 4 cantons (Prahecq, Frontenay-Rohan-Rohan, Mauzé-sur- le Mignon et Beauvoir sur Niort). L'équipe de travail se compose d'une infirmière coordinatrice, d'une secrétaire et de 12 aides soignantes. Le personnel doit suivre régulièrement des formations dont le coût est élevé et pour lesquelles l'association sollicite une subvention.

Madame le Maire n'ayant pas réussi à joindre le service pour obtenir des informations complémentaires, cette délibération est reportée au prochain conseil municipal qui aura lieu le lundi 12 juillet 2010.

COOPERATIVES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

Afin de faire face à leurs dépenses de fonctionnement, les écoles élémentaire et maternelle sollicitent une subvention pour leurs coopératives.

Pour mémoire, en 2009, le conseil avait accordé 800 € à l'école maternelle et 2 000 € à l'école primaire.

Le montant demandé par la coopérative de l'école maternelle est identique à la subvention accordée en 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'attribution de cette subvention de 800 € pour l'année 2010.

La subvention demandée par l'école élémentaire est plus élevée qu'en 2009. Cette demande est justifiée par le projet d'école qui prévoit :

- la possibilité pour chaque classe d'assister à un spectacle au CAC de NIORT (budget 1 200 €)
- l'opération école – cinéma qui prévoit la projection de 3 films par classe
- les visites du musée d'Agesci étendues à toutes les classes de l'école
- la continuité du projet sur les paysages du Marais Poitevin.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à la coopérative de l'école élémentaire la subvention de 2 000 € demandée pour l'année 2010.

BUDGET PRINCIPAL : DECISIONS MODIFICATIVES

A - Réfection stade

Le 30 avril dernier, le conseil a décidé de procéder à la réfection du stade, il convient maintenant de procéder à une décision modificative :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES
CH. 020 – DEPENSES IMPREVUES : - 5 400.00
Operation 00 – chapitre 21 article 2168 : + 5 400.00

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

B – Convention ZAE : remboursement trop perçu

Une convention de prestations de services est passée avec la CAN pour l'entretien et fonctionnement des voiries et réseaux de la ZAE 'La Clielle'. Le remboursement par la CAN des frais d'entretien engagés par la commune sur l'année 2009 était basé sur un estimatif de 3 750 €. Les dépenses réelles ne s'élevant qu'à 2 274.54 €, la commune doit, comme prévu dans la convention, rembourser 1 475.46 € à la CAN. Les crédits prévus étant insuffisants il faut procéder à l'affectation suivante :

Fonctionnement dépenses

Chapitre 022 dépenses imprévues	- 1 000
Article 673 : titres annulés sur exercice antérieurs	+ 1 000

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

ACQUISITION DE TABLEAUX INTERACTIFS POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE

Un crédit de 10 500 € a été prévu au budget primitif 2010 pour l'acquisition de 3 tableaux interactifs pour l'école élémentaire et du matériel nécessaire à leur fonctionnement (3 ordinateurs portables, 3 vidéo projecteurs, câblage). Deux propositions sont parvenues en mairie :

	TOTAL	
	HT	TTC
SMD Systems	8 468.00 €	10 558.29 €
Tedelec	8 266.00 €	9 886.14 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de TEDELEC pour un montant de 9 886.14 € ttc.

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

L'article 171 de la Loi du 4 août 2008 (codifié dans le code général des collectivités territoriales) de modernisation de l'économie institue une importante modification du régime des taxes communales sur la publicité. La loi substitue une taxe unique : la TLPE aux taxes sur la publicité concernant les affiches, réclames et enseignes lumineuses (T.S.A), taxes sur les emplacements publicitaires fixes (T.S.E) et taxes sur les véhicules publicitaires.

La loi vise à un double objectif : générer une ressource par l'installation d'une nouvelle taxe et lutter plus efficacement contre « la pollution visuelle ».

La TLPE s'applique à tous les dispositifs publicitaires suivants, visibles de toutes voies, publiques ou privées, ouvertes à la circulation publique : publicité pré enseignes et enseignes

Seuls sont exonérés les dispositifs exclusivement dédiés à l'affichage publicitaire avec une visée non commerciale installés par les collectivités publiques ou relatives aux spectacles.

Il est demandé au Conseil :

➤ de transférer le recouvrement et le produit de la TLPE à la Communauté d'Agglomération de Niort sur la ou les Zone(s) d'Activités Economiques communautaire(s) présente(s) sur le territoire communal.

➤ d'instaurer la TLPE sur le territoire communal à l'exception des ZAE communautaires selon les modalités suivantes :

1. Publicité et pré enseignes

⇒ Taxation de 20 €/m² pour les enseignes non numériques

⇒ Taxation de 60 €/m² pour les enseignes numériques

2. Enseignes :

Le barème de taxation retenu : une période transitoire de convergence

CAN	2011	2012	2013
Moins de 12 m ²	5 €	10 €	20 €
12 à 50 m ²	10 €	20 €	40 €
Plus de 50 m ²	20 €	40 €	80 €

3. Exonération et réfaction

⇒ Exonérations des enseignes jusqu'à 12m² de surface totale sauf les enseignes scellées au sol

⇒ Réfaction de 50 % de 12 à 20 m² de surface totale

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT BAIL DE LA CASERNE DE LA GENDARMERIE

Le bail de la caserne de la gendarmerie étant arrivé à terme le 31 décembre 2009, il est proposé au conseil de le renouveler pour une période de 9 ans (du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2018). Le loyer annuel au 1^{er} janvier 2010 s'élève à 12 240 € et est révisable tous les 3 ans par les services.

Le conseil municipal , à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ce nouveau bail.

REVISION TARIFS TICKETS DE CANTINE

Il est propose de fixer les tarifs du restaurant scolaire à compter du 1^{er} août 2010.

	Tarifs actuels	1 ^{ère} proposition Augmentation 1%	2 ^{nde} proposition Augmentation 2%
Enfants	2.15 €	2.17 €	2.19 €
Cantinières	2.15 €	2.17 €	2.19 €
enseignants en surveillance	2.15 €	2.17 €	2.19 €
enseignants	4.10 €	4.14 €	4.18 €
adultes	4.10 €	4.14 €	4.18 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour une augmentation des tarifs de cantine de 2 %.

REVISION TARIFS GARDERIE

Il est proposé au conseil de fixer les tarifs de la carte de garderie et des tickets vendus individuellement à compter du 1^{er} août 2010 :

	Tarifs actuels	1 ^{ère} proposition	2 ^{nde} proposition
Carte de garderie de 30 ½ heures	20 €	20.50 €	21 €

	Tarifs actuels	1 ^{ère} proposition	2 ^{nde} proposition
Tickets individuels	0.70 €	0.75 €	0.80 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les nouveaux tarifs suivants :

Carte de 30 demi heures : 20.50 €

Tickets individuels : 0.75 €

SUPPRESSION DE REGIES

Il est proposé au Conseil Municipal de supprimer les régies « Droits de place – Fête de la Mojette » et « Droits de place – Marché aux puces » qui ne fonctionnent plus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à la suppression de ces deux régies.

RENOUVELLEMENT CONVENTION « CONTRAT ENFANCE JEUNESSE »

Un contrat enfance jeunesse avait été signé pour les années 2007, 2008, 2009 entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres. Ce contrat visait le développement des activités de loisirs sur les temps libres des enfants à partir de 3 ans. La caisse d'allocations familiales prenait en charge une partie des frais engagés. Ce contrat est arrivé à expiration le 31 décembre 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer un nouveau contrat pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – REPARTITION DES SOMMES RECUES DE LA C.A.F

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres, la commune a reçu au titre de l'exercice 2009 un acompte de 3 644.76 €. Le solde de l'exercice 2009 sera versé par la CAF ultérieurement.

Cette somme peut être reversée, tout ou partie, ou pas du tout aux associations signataires du contrat (A.V.L. 'Le P'tit Coin des Mômes').

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reverser 3 000 € à l'A.V.L. 'Le P'tit Coin des Mômes'.

SUBVENTION AVL LE P'TIT COIN DES MOMES POUR ACTIVITES JEUNES DE JUILLET 2010

Dans un but de simplification administrative (assurances, agréments jeunesse et sports, nomination d'un directeur et c...) il a été convenu avec l'association AVL le p'tit coin des mômes que les activités

proposées aux + de 11 ans seraient sous la responsabilité de cette association. Dans cette configuration, l'animateur communal Alain Loirat serait mis à disposition de l'association et l'association prendrait en charge l'ensemble des dépenses liées aux activités proposées.

Chaque jeune participant aux activités proposées sera tenu de compléter les fiches d'inscriptions et de régler l'adhésion à l'association.

Cette animation étant réalisée à la demande de la commune et gratuite (sauf adhésion), le budget consacré par l'AVL doit pouvoir être couvert par une subvention communale.

C'est pourquoi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le versement d'une subvention au profit de l'AVL LE P'TIT COIN DES MOMES sur la base du budget proposé :

DEPENSES		RECETTES	
- KARTING	268.00	PARTICIPATIONS JEUNES :	
- PAINT BALL	175.00	- semaine de 19 au 23 juillet	234.00
- LASERGAME	204.00	- semaine du 26 au 30 juillet	144.00
- PISCINE	20.00		
- TRANSPORTS TAN	12.00	PARTICIPATION COMMUNALE	843.00
- MINIBUS	492.00		
- DIVERS IMPREVUS	50.00		
TOTAL	1 221.00	TOTAL	1 221.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le versement d'une subvention de 843.00 € à l'AVL « LE P'TIT COIN DES MOMES ».

RAPPORT ANNUEL DU PRIX ET DE LA QUALITE DE L'EAU

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du prix et de la qualité de l'eau pour la commune de Frontenay-Rohan-Rohan qui a été mis à sa disposition.

ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES AGAPE 79

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire l'adhésion de la commune au groupement de commandes du lycée Jean Macé pour la prochaine rentrée.

La commune peut ainsi profiter des consultations faites sous la forme d'un groupement de commandes pour :

- produits surgelés
- bœuf
- veau – agneau
- porc
- volaille
- charcuterie
- produits laitiers et avicoles
- épicerie

Le coût de l'adhésion s'élève à 300.00 € pour l'année.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention correspondante.

INFORMATIONS

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de son opposition aux travaux d'assainissement décidés par les services de la CAN, sans concertation préalable et qui auraient eu pour conséquence une prolongation importante de la durée des travaux de voirie du centre bourg. Le caractère d'urgence de ces travaux n'étant suffisamment justifié pour bloquer des travaux qui gênent la circulation.

Une remise officielle de l'ouvrage « LES FABLES DE LA FONTAINE » illustré par Marc Chagall aura lieu le 29 juin prochain à 17 h 15 à la Tour du Prince, dans la cadre d'une action contre l'illettrisme menée par l'inspection académique.

L'Office National des Anciens Combattants (ONAC) a transmis en Mairie un diplôme d'honneur pour des anciens combattants de la seconde guerre mondiale. Ces diplômes pourront être remis lors des cérémonies du 11 novembre.

Madame le Maire annonce le départ du principal et du principal-adjoint du collège de Frontenay-R-R.

Une nouvelle réunion sur le SCOT sera organisée le 30 juin prochain à Saint Hilaire la Palud.

La demande de subvention « DGE » pour la route des Granges a été rejetée. Il sera possible de la représenter avant la fin de l'année 2010.

La commune a perçu de l'Etat 1 262.00 € pour compenser les frais engagés par la mairie pour l'établissement des cartes d'identité.

L'indemnisation pour la tempête a été fixée à 2 084.00 €.

Les travaux de réfection des rues en « bi-couche » commenceront le 5 juillet prochain.

Madame le Maire évoque la possibilité d'échanger avec le conseil général les rues de Brioux et du Rabiou.

Une réflexion doit être menée sur le problème des déchets verts. Ce sujet pourra donner lieu à délibération lors du prochain Conseil Municipal.

La moitié des enseignants des écoles maternelle et élémentaire ont fait grève aujourd'hui. La Commune n'a pas organisé de service minimum d'accueil.

L'école maternelle aura des classes surchargées à la prochaine rentrée scolaire. Des dérogations seront accordées au minimum pour l'accueil des élèves extérieurs à la commune (sauf s'ils relèvent du cadre légal) comme pour l'accueil des enfants de Frontenay dans les écoles des communes voisines.

Une étude sur les circuits courts dans la restauration scolaire a été menée par le syndicat de pays du marais. Le principe est d'acheter plus de produits frais aux producteurs locaux. Plusieurs essais seront faits dans l'année avant l'organisation des circuits de distribution. Cette étude pourra être consultée par les Conseillers Municipaux intéressés.

Des normes d'hygiène de plus en plus contraignantes vont progressivement s'imposer à la Banque Alimentaire. Ces normes impliqueront l'achat de conteneurs, bacs isotherme, voire même d'un camion réfrigérant.

Une étude est actuellement menée sur la signalétique des chemins menant à SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE .

La prochaine réunion du SIEDS aura lieu le 28 juin prochain.

SEOLIS envisage le renforcement de réseaux à Frontenay-Rohan-Rohan, de la Broute jusqu'au coin du stade. Ces travaux sont programmés pour 2011.

Des travaux devront être réalisés sur le pont de la Grande Pierre situé entre Frontenay-Rohan-Rohan et Epannes.

Laurent COCHELIN fait un appel aux volontaires pour l'organisation des fêtes du 13 et du 14 juillet.

Alain CHAUFFIER annonce que le plan de la commune, réalisé en partenariat avec l'association de commerçants « ACTIF » est en cours de finalisation 3 500 à 4 000 exemplaires seront imprimés.

L'accréditation de l'entreprise réalisant l'agenda 2011, vient d'être transmise par les services de la Mairie.

Un défibrillateur a été acheté par la Commune ; une formation d'une demi-journée est prévue le 9 juillet prochain.

L'alarme de la Tour du Prince est défectueuse. La réparation étant évaluée entre 800 et 1 000 €, une demande de devis pour un remplacement de cette alarme a été faite auprès de CTCAM.

Le copieur de l'école maternelle a été endommagé. Le devis pour la réparation de ce copieur en location est de 1 400 €. Une recherche de solution est en cours auprès des assureurs.

Le budget de la téléphonie (consommations, abonnements) est passé de 11 000 € à environ 7 000 € depuis les deux dernières années. L'augmentation du parc de téléphones mobiles est envisagée. SFR a fait une proposition qui permettrait une économie de 1 000 € par rapport à l'offre d' Orange. La consommation pourrait ainsi descendre à 5 000 € par an.

Trois architectes ont été sélectionnés pour l'étude « construction-rénovation » de l'école élémentaire. La réception des architectes est prévue le 28 juin de 9 h 00 à 12 h 00, en présence d'experts.

Raymond CAILLETON fait un point sur les travaux en cours :

- les travaux de la Mairie sont maintenant terminés (sauf peinture des huisseries), de même que la toiture de l'école de la rue des moulins. Les réparations de la toiture de la Tour du Prince seront réalisées mi-juillet.
- Les ateliers municipaux réaliseront des placards et des travaux de peinture à l'école maternelle en Juillet
- La pose de barrières dans le bourg est programmée la semaine prochaine.
- Le nouveau chauffe eau du restaurant scolaire élémentaire a été posé par les ateliers
- Les travaux de remplacement des ouvertures du local bascule et des WC publics restent à faire de même que la pose de velux à la salle polyvalente.

Frédéric ECALLE demande si l'échéance est connue pour le dégroupage total sur la commune ?

Madame le Maire lui répond ne pas connaître cette date.

Alain THUILLIER demande quelles sont les conséquences du classement de la Commune dans le grand site Natura 2000 ? Il lui est répondu que ce classement crée des contraintes supplémentaires pour la protection de la faune et de la flore, notamment pour l'activité des exploitants agricoles.

Olivier COURTOT a reçu un courrier d'information sur les aides à la plantation pour l'année 2010. Les plantes sont financées à 80 % par la Région et à 20 % par le syndicat de pays. L'appel à projets, qui s'adresse également aux particuliers est à retourner avant le 12 juillet 2010.

Madame le Maire suggère que cette information soit relayée sur le site de la commune ainsi que dans Trait d'Union.

Olivier COURTOT demande quelle est la position de la commune par rapport à l'utilisation des produits phytosanitaires. Madame le Maire lui répond que les agents pourront prochainement bénéficier d'une formation.

Bruno PAROLDO souhaite que soit revu le comptage par secteur pour faciliter la distribution du Trait d'Union. Il annonce que l'association les Bouts de choux souhaite récupérer de la peinture afin de refaire le local qui est mis à leur disposition.

Daniel RABOTEAU informe le conseil municipal de la dégradation récente de la chaise d'arbitre du cours de tennis. Il demande, afin d'éviter de nouvelles dégradations, le changement des barillets du tennis. Il souhaite également réserver la salle de sports pour la semaine du 12 au 16 juillet.

Bernard BARAUD estime nécessaire de prévoir rapidement la réunion de la commission Eclairage-Circulation.

Philippe REY informe le conseil que, la faible fréquentation du marché du 20 juin a conduit les commerçants à décider de sa suspension pendant la période estivale. Une nouvelle dynamique est à trouver pour la rentrée de septembre.

Madame le Maire conclut la séance en relatant l'inauguration de la nouvelle piscine de Mauzé sur le Mignon, le 21 juin. Des informations sur le fonctionnement de ce nouvel équipement seront mises sur le site de la commune.

La séance se termine à 22 h 30.